

# COMMUNE DE CUCQ

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Présenté au cours de la séance de Conseil municipal du 29 Mars 2024

### I – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les grandes lignes du budget primitif 2024 ont été définies lors du débat d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 19 Février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de stabiliser la fiscalité

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 7 823 629.07 € (contre 7 573 260.00 € en 2023).
- En dépenses et recettes d'investissement à 2 450 960.43 € (contre 2 928 231.08 € en 2023).

### II – La section de fonctionnement

#### **a. Généralités :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Afin d'apporter une vision plus fine des mouvements financiers, les différentes écritures comptables sont enregistrées, tant en dépenses qu'en recettes sur quatre niveaux d'enregistrement, à savoir :

- Le Chapitre
- La Nature
- La Fonction
- L'Analytique

#### b. **Les principales dépenses et recettes de la section**

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47.64 % des dépenses de fonctionnement de la ville (contre 50.57 % en 2023).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt.

Au Budget primitif 2024 l'autofinancement se compose de :

|  |  |
|--|--|
| Des dotations aux amortissements (28)          | 308 475.88 € (contre 303 033.60 € en 2023)               |
| De l'affectation du résultat de fonctionnement | 580 000.00 € (contre 301 905.10 € en 2023)               |
| <b><u>TOTAL :</u></b>                          | <b><u>888 475.88 €</u></b> (contre 604 938.70 € en 2023) |

(hors Virement entre les chapitres 0221 et 023 ; chapitres d'ordre budgétaire)

### **III. La section d'investissement**

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers ou immobiliers, d'études, de travaux sur structures existantes ou nouvelles, etc.
- en recettes : les recettes propres (subventions, dotations, FCTVA, Taxe d'aménagement...) la vente de parcelles ou de biens immobiliers, l'amortissement des immobilisations, l'affectation du résultat, le virement de la section de fonctionnement

Les principaux projets d'investissement de l'année 2024 sont les suivants :

- Travaux d'extension de la bibliothèque municipale (estimation 98 924 € TTC) ;
- Travaux de désamiantage et démolition de la salle communale « Les Bleuets » (estimation 50 000 € TTC) ;
- Travaux de borduration avenue de Nice (estimation 15 526 € TTC) ;
- Mise en place de massifs drainants dans les zones d'espaces verts cours des Champs-Élysées (à hauteur de la borne de recharge à destination des véhicules électriques – angle avenue de Paris) sous réserve des crédits disponibles de la CA2BM (estimation 50 000 € TTC) ;
- Mise en place de puits de perte et de noues suite aux inondations de novembre 2023 (estimation 30 000 € TTC) ;
- Mise en place d'une tête d'aqueduc sur le réseau eaux pluviales avenue de la Poste (à hauteur du magasin ID STOCK) (estimation 6 715 € TTC) ;
- Lancement de la troisième tranche du système de vidéo protection (secteur CUCQ – 5 caméras) (estimation 57 600 € TTC) ;
- Travaux pluriannuels de mise en sécurité des parapets de la digue-promenade (estimation 20 000 € TTC) ;
- Travaux d'aménagement d'une aire de fitness boulevard de la Mer (à hauteur du city stade – estimation 6 000 € TTC) et pose d'une clôture (estimation 3 441 € TTC) ;
- Travaux de mise en lumière de la rampe d'accessibilité à l'Hôtel de Ville (estimation 1 641,60 € TTC) ;
- Travaux de mise en lumière du Square de la Liberté (estimation 50 000 € TTC) ;
- Fourniture et pose d'une clôture complémentaire au skate-park (2<sup>e</sup> tranche) (estimation 32 808 € TTC) ;
- Fourniture et pose d'une clôture pour l'aire de jeux rue des Têtus (estimation 5 652 € TTC) ;
- Fourniture et pose d'un platelage PMR démontable dans le cadre de la concession de plage (estimation 85 200 € TTC) ;
- Acquisitions d'un véhicule fourgon et d'un fourgon plateau d'occasion pour les Services Techniques Municipaux (estimation 50 000 € TTC) ;
- Acquisition de deux armes de catégorie B (pistolet automatique Glock – estimation 2 960 € TTC) et une caméra piéton (estimation 1 417 € TTC) pour la Police Municipale ;
- Acquisition de 30 blocs béton Vigipirate (estimation 5 772 € TTC) ;
- Fourniture et pose de mains courantes des deux côtés des escaliers de la digue-promenade (estimation 15 000 € TTC) ;
- Acquisition de cinq chars à voile au Club Nautique Stellien (estimation 20 000 € TTC) ;
- Pose de dalles de sport pour l'AS CUCQ MUSCULATION dans le cadre de l'agrandissement (estimation 2 935,68 € TTC) ;
- Réalisation d'une fresque sur mur dans la salle de basket du complexe sportif « Pierre Monthuy » (estimation 3 587 € TTC) ;
- Remplacement du tableau d'affichage avec pupitre tactile dans la salle de basket du complexe sportif « Pierre Monthuy » (estimation 8 719,20 € TTC) ;
- Travaux d'aménagement d'un terrain multisports (estimation 103 323,60 € TTC) et d'une aire de fitness (estimation 50 000 € TTC) sur TREPIED en 2025 sous réserve de l'obtention de subventions en 2024 ;
- Création de vitraux figuratifs à l'église Notre Dame du Réconfort (estimation 5 x 2 600 € TTC) ;
- Acquisition de modules de jeux individuels à l'aire de jeux rue des Têtus (estimation 3 927,60 € TTC) ;

- Pose d'une signalétique et d'un mobilier bois dans le cadre de la création d'un parcours historique (estimation 13 544,69 € TTC) ;
- Travaux d'aménagement paysager (fleurissement et plantations) (estimation 10 000 € TTC) ;
- Acquisition de motifs de Noël reconditionnés (estimation 30 000 € TTC) ;
- Acquisition de chapiteaux fixes place de l'Etoile (estimation 20 000 € TTC) ;
- Acquisition d'une scie circulaire (580 € TTC), d'une découpeuse thermique (1 860 € TTC), d'une visseuse (estimation 706 € TTC), d'un pack échelle (1 248 € TTC), d'un laser rotatif (estimation 1006 € TTC°) pour le service « Infrastructures Réseaux » ;
- Acquisition d'une tondeuse frontale (42 000 € TTC), de deux tondeuses (4 435 € TTC), de deux souffleurs (1 698 € TTC) et d'une presse hydraulique (1 690 € TTC) pour le service Espaces Verts – Environnement ;
- Acquisition de matériel technique pour lutter contre les aléas climatiques (motopompe estimation 7 284 € TTC + tuyaux de refoulement estimation 2 040 € TTC + tronçonneuse 1 908 € TTC) ;
- Acquisition de six praticables (4 471 € TTC) pour le service « Festivités » ;
- Acquisition d'une table échiquier (estimation 2 310 € TTC) ;
- Acquisition de douze transats supplémentaires (estimation 18 283 € TTC) ;
- Acquisition d'un Piéto Vélos (estimation 2 987 € TTC) ;

### **Les travaux ou achats conclus mais non achevés en 2023 et reportés en 2024 :**

- Honoraires pour des missions de Maitrise d'œuvre (Extension de la bibliothèque et Vidéoprotection)
- Fourniture et pose d'un D.A.B. (distributeur automatique de billets)
- Fourniture et pose d'un équipement multisports AGORESPACE sur la digue
- Matériel pour les Services Techniques et Espaces verts
- Raccordements Electriques suite à l'obtention de Permis de construire
- Raccordements Electriques suite à des installations communales (bars de plage, Sanitaire, DAB, Vidéoprotection)
- Mise en lumière de l'église

### **IV - La fiscalité :**

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont les suivants :

- ♣ Taxe foncière propriété bâtie..... **31,24 %** ; identique à celui de 2023 ; ce taux intègre celui du Département dont l'impact sera neutralisé par un coefficient correcteur.
- ♣ Taxe foncière propriété non bâtie..... **31,19 %** (identique à celui de 2023).
- ♣ Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THS)... **10.15 %** (identique à celui de 2023)

Le produit attendu de la fiscalité locale 2024 est inconnu au moment de la réalisation de cette note ; celle de 2023 s'est élevée à 3 364 911.00 €.

Le taux des impôts locaux est fixé par le Conseil municipal multiplié par la base, qui est fixée par l'État, on obtient ainsi le produit des impôts.

## **V- Principaux ratios :**

| <b>INFORMATIONS FINANCIERES RATIOS</b>                 | <b>VALEURS</b>                    |
|--|-----------------------------------|
| <u>1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population</u> | 1 481.31 €<br>(2023 : 1370.31 €)  |
| <u>2 Produit des impositions directes/Population</u>   | 639.24 €<br>(2023 : 579.37 €)     |
| <u>3 Recettes réelles de fonctionnement/population</u> | 1 303.64 €<br>(2023 : 1 176.76 €) |
| <u>4 Dépenses d'équipement brute/population</u>        | 385.47 €<br>(2023 : 392.77 €)     |
| <u>5 Encours de la dette/population</u>                | 552.87 €<br>(2023 : 617.47 €)     |
| <u>6 DGF+DSR/Population</u>                            | Pas de chiffres au<br>01/03/2023  |

Nb d'habitants applicable au 01/01/2024 : 5178 (Baisse par rapport à 2022 : 5211)

## **VI - Niveau d'endettement de la collectivité :**

L'encours total de la dette de la ville est au 01/01/2024 de 2 862 747.81 € (contre 3 217 613.18 € au 01/01/2023) et concerne 6 emprunts (contre 7 en 2023).

L'emprunt 1 « Voiries Rue Morvilliers et Lebois » ayant été soldé en février 2023 et l'emprunt 25 « Tennis extérieur Stella MTL » sera soldé en février 2024.

Le niveau des frais financiers (intérêts) est de 94 448.11 € (contre 106 472.13 € en 2023).